

# Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

*Février 2025*

**Erratum:** Dans la section "Evaluations de risque des substances actives", les substances "Phosphine" et "Willaertia magna C2c Maky" avaient été classées parmi les substances de base par erreur. Ce sont bien des substances actives.

Voici la version corrigée de la veille:

## Sommaire

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

### Evaluation de risque

Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

### Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

### Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

## Approbation des substances actives, de base et à faible risque

### Approbation des substances actives

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/150

Approbation du mépiquat-chlorure en tant que substance active.

>> [Lien](#)

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/102

Approbation de *Pythium oligandrum* B301 en tant que substance active.

>> [Lien](#)

### Non-approbation des substances actives

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Approbation des substances de base

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/96

Approbation de la substance de base extrait de pépins de *Vitis vinifera* L. (extrait de pépins de raisin).

>> [Lien](#)

### Non-approbation des substances de base

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Approbation des substances à faible risque

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/109

Approbation de la souche RT1301 de *Bacillus velezensis* en tant que substance active à faible risque.

[>> Lien](#)

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/106

Approbation de la souche RT1477 de *Bacillus subtilis* en tant que substance active à faible risque.

[>> Lien](#)

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/103

Approbation de *Betabaculovirus phoperculellae* en tant que substance active à faible risque.

[>> Lien](#)

### **Non-approbation des substances à faible risque**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### **Modifications des conditions d'approbation**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### **Prolongation de la période d'approbation**

#### Règlement d'exécution (UE) 2025/99

Prolongation des périodes d'approbation des substances actives *Aureobasidium pullulans* (souches DSM 14940 et DSM 14941), *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum*, souche D747, béalaxyl-M, cyprodinil, dichlorprop-P, formétanate, fosétyl, halosulfuron-méthyl, imazamox, milbémectine, phenmedipham, pirimicarbe, *Pseudomonas* sp., souche DSMZ 13134, pyriméthanile, pyriofénone, pyroxsulam, spinosad, soufre, *Trichoderma harzianum* Rifai souches T-22 et ITEM 908, *Trichoderma asperellum* (anciennement *T. harzianum*), souches ICC012, T-25 et TV-1, *Trichoderma atroviride* (anciennement *T. harzianum*) souche T11, *Trichoderma gamsii* (anciennement *T. viride*), souche ICC080, triticonazole et zirame

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Evaluations de risque des substances actives

### **Evaluations de risque des substances actives**

#### **Cyprodinil** (CAS 121552-61-2)

L'EFSA a mis à jour l'évaluation de la substance active Cyprodinil.

[>> Lien](#)

#### **Spinosad** (CAS 168316-95-8)

L'EFSA a mis à jour l'évaluation de la substance active Spinosad.

[>> Lien](#)

[Actu-environnement a sorti un article sur le sujet:](#)

Spinosad : l'Efsa écarte les risques endocriniens

[>> Lien](#)

#### **Phosphine** (CAS 7803-51-2)

L'EFSA a effectué une évaluation de la substance active phosphine.

[>> Lien](#)

#### **Willaertia magna C2c Maky**

L'EFSA a effectué une évaluation de la substance active *Willaertia magna* C2c Maky.

[>> Lien](#)

### **Evaluations de risque des substances de base**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### **Evaluations de risque des substances à faible risque**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

[Retourner au sommaire](#)

## Limites maximales de résidus

### **Evaluations des LMR existantes**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### **Modifications des LMR**

#### **Règlement (UE) 2025/195 de la Commission**

Concernant les limites maximales applicables aux résidus de fenbuconazole et de penconazole. En PPAM, des modifications des LMR de fenbuconazole ont eu lieu sur le groupe "Graines et fruits oléagineux" et "Thé".

Applicable à partir du 24 août 2025.

[>> Lien](#)

#### **Règlement (UE) 2025/158 de la Commission**

Concernant les limites maximales applicables aux résidus d'acétamipride.

En PPAM, des modifications des LMR ont eu lieu sur le groupe "Légumes-feuilles".

Applicable à partir du 19 août 2025.

[>> Lien](#)

### Règlement (UE) 2025/146 de la Commission

Concernant les limites maximales applicables aux résidus de zoxamide.

En PPAM, des modifications des LMR ont eu lieu sur la majorité de nos cultures, via les groupes d'espèces correspondants: Légumes racines, Légumes-feuilles, fines herbes et fleurs comestibles, Légumes-tiges, Infusions.

Les Epices et le Houblon ne sont pas concernés.

Applicable à partir du 19 août 2025.

>> [Lien](#)

### Règlement (UE) 2025/115 de la Commission

Concernant les limites maximales applicables aux résidus de fluxapyroxad, de lambda-cyhalothrine, de métalaxyl et de nicotine présents dans ou sur certains produits.

En PPAM, les LMR du Métalaxyl-M sont passées à 0,06 mg/kg sur Racines de ginseng.

Règlement directement applicable.

>> [Lien](#)

### Propositions de modifications des LMR

#### Phosphonates de potassium (CAS 13977-65-6) - Article 6

Une demande de modification de LMR a été portée sur les abricots et les cerises.

>> [Lien](#)

#### Acequinocyl (CAS 57960-19-7) - Article 6

Une demande de modification de LMR a été portée sur les fraises.

>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

## Divers

### • ANSES : Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.

>> [Février 2024](#)

### • MASA: Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (mise à jour)

>> [Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

iteipmai

3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou

[www.iteipmai.fr](http://www.iteipmai.fr)

Avec le soutien de:



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)

Envoyé avec le logiciel [ActiveTrail](#)